



Plouvorn, le vendredi 11 octobre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion suivante :

**Jeudi 17 octobre 2024, à 19 h 30 à la Mairie de Plouvorn**

Ordre du jour :

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Proposition d'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 22 juillet 2024
3. Elu
  - Installation de nouveaux conseillers municipaux
  - Modification de la composition de commissions et représentations communales
4. Espace Rural
  - Cession de parcelles à Kermoyec et à Kerziolou
  - Numérotation : mise à jour de la liste des noms des lieux-dits et nom des rues
5. Finances Communales
  - Admissions en non-valeur
  - Inscription des opérations communales au programme de subvention du département, le Pacte Finistère 2030
6. Urbanisme – Aménagement du Bourg
  - Eclairage public rue Xavier Grall
  - Vente des lots N° 2 et 3 dans le lotissement communal de Kerriou
7. Ecoles extérieures
  - Participation aux frais de fonctionnement
8. Intercommunalité
  - Rapport aux actionnaires d'Eau du Ponant pour l'année deux mil vingt-trois (*sur BlueCom*)
  - Rapport d'Activités 2023 de la Ccpl (*sur BlueCom*)
9. Cantine municipale
  - Résultat de la consultation
10. Recensement de la Population
11. Personnel Communal
  - Passage à temps complet d'un poste d'animateur et mise à jour du tableau des emplois
12. Action sociale : propositions d'offres promotionnelles de santé aux plouvornéens

**Gilbert MIOSSEC, Maire**



N.B. : Sur l'application Blue Com, lien :

Procès-verbal et délibérations du Conseil Municipal du lundi 22 juillet 2024  
Mairie de Plouvorn • Rue du Gueven • 29420 Plouvorn

Tél 02 98 61 32 40 • Fax 02 98 61 38 87 • [commune-de-plouvorn@wanadoo.fr](mailto:commune-de-plouvorn@wanadoo.fr)

Le Conseil Municipal de la commune de Plouvorn s'est réuni en séance publique à la Mairie le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, en date du vendredi onze octobre deux mi vingt-quatre.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert MIOSSEC, en présence de : BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, JUDEAU Mariannick, LE GALL Sandra, MARC Anne-Hélène, OEHLER Ingrid, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas

Absents excusés : Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE

Monsieur Philippe Guillerm demande à recevoir un exemplaire papier de l'invitation au Conseil, ce qui est fait pour tous les élus.

**L'ordre du jour de la séance** est le suivant :

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Proposition d'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 22 juillet 2024
3. Elus : Installation de nouveaux conseillers municipaux, modification de la composition de commissions et représentations communales
4. Espace Rural : Cession de parcelles à Kermoyec et à Kerziolou
5. Finances Communales : Admissions en non-valeur, inscription des opérations communales au programme de subvention du département, le Pacte Finistère 2030
6. Urbanisme – Aménagement du Bourg : Eclairage public rue Xavier Grall, rétrocession de la rue Per-Jakez Hélias dans le domaine communal
7. Ecoles extérieures : Participation aux frais de fonctionnement
8. Intercommunalité : Rapport aux actionnaires d'Eau du Ponant pour l'année deux mil vingt-trois
9. Personnel Communal : Passage à temps complet d'un poste d'animateur et mise à jour du tableau des emplois
10. Cantine municipale : Résultat de la consultation

Maire Gilbert Miossec invite les élus à signer l'**accusé-réception de l'invitation** au présent Conseil Municipal

La liste des délibérations à prendre au cours de la séance est la suivante, présentée ci-dessous :

<b>Délibérations</b>		
<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
2024.10.01		Nomination du secrétaire de séance
2024.10.02		Approbation du procès-verbal du Conseil du lundi 22 juillet 2024
2024.10.03		Composition des commissions communales
2024.10.04		Représentant du Conseil Municipal à la Prévention Routière
2024.10.05		Représentant du Conseil Municipal la Défense
2024.10.06		Cession parcelle à Kermoyec
2024.10.07		Cession d'une partie du chemin communal à Kerziolou
2024.10.08		Admission en non-valeur
2024.10.09		Inscription d'opérations communales au programme de subvention du "Pacte Finistère 2030", priorité 1 Volet 2 et Volet 1
2024.10.10	17.10.2024	Eclairage public rue Xavier Grall
2024.10.11		Vente des lots N° 2 et 3 dans le lotissement communal de Kerriou
2024.10.12		Numérotation des noms de lieux-dits et des rues
2024.10.13		Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles extérieures
2024.10.14		Adoption du Rapport aux actionnaires d'Eau du Ponant
2024.10.15		Cantine municipale, résultat de la consultation
2024.10.16		Recensement de la population 2025
2024.10.17		Personnel Communal : Passage à temps complet d'un poste d'animateur et mise à jour du tableau des emplois
2024.10.18		Motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale
2024.10.19		Inscription des opérations communales au programme de subvention du "Pacte Finistère 2030", priorité 2 Volet 2

### 1. Nomination du **Secrétaire de séance**

Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer Monsieur Nicolas Cadiou pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.

Mise au vote par Monsieur le Maire, cette décision est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par en vertu des délibérations de délégations accordées par le Conseil Municipal

11.07.2024 : Acquisition de signalisation en campagne pour renouveler les panneaux obsolètes pour 2.274.63 €.H.T. auprès de Breizh Mavasa de Taden (22)

16.09.2024 : changement de la porte extérieure de la salle des sports de l'Espace Jacques de Menou pour 3.403 €.H.T. avec Technique Abc de Plouvorn.

27/09/2024 : acquisition de panneaux de signalisation en campagne auprès de Breizh Mavasa pour 636,24 €.H.T.

4/10/2024 : Virement de crédits de 10.000 Euros de l'article de fonctionnement N° 60612 « *Energie – électricité* » vers l'article de fonctionnement N° 66111 « *Intérêts réglés à l'échéance* » pour permettre le règlement des échéances d'emprunt 2024 et notamment l'emprunt contracté pour financer les travaux de renouvellement des canalisations d'eaux pluviales sur la rue Capitaine Louis de Menou

### 2. **Conseil Municipal**, procès-verbal du lundi vingt-deux juillet deux mil vingt-quatre.

Mis au vote par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi vingt-deux juillet deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité des membres présents (abstention de Monsieur Philippe Guillerm).

### 3. Installation de **conseillers municipaux**

Monsieur le Maire expose que, par courrier en date du mardi dix-huit juin deux mil vingt-quatre, Monsieur Christophe Moal l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour du mardi dix-huit juin deux mil vingt-quatre.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive dès réception en Mairie par Monsieur Gilbert Miossec, Maire, et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, suite aux refus successifs écrits de Monsieur Frédéric Floch, de Madame Annie Cueff et de Monsieur Mickaël Merlet, suivants immédiats sur la liste « Ensemble pour Plouvorn », c'est Madame Gisèle Le Gall suivante sur la liste précitée qui a donné son accord et est installée en qualité de conseillère municipale.

Le Tableau du Conseil Municipal est modifié en ce sens.

Un exemplaire de la Charte de l'Elu Communal est donné à Madame Gisèle Le Gall.

De même, il lui est demandé de renseigner les informations relatives à la Protection des Données.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose que, par courrier en date du lundi vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre, Monsieur André Floch l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter de ce jour du lundi vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive dès réception en Mairie par Monsieur Gilbert Miossec, Maire et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, suivant l'ordre de la liste « Ensemble pour Plouvorn », c'est Monsieur Michel Allain la personne suivante sur la liste sollicitée pour intégrer le Conseil Municipal: il a donné son accord et est installé en qualité de conseiller municipal.

Le Tableau du Conseil Municipal est modifié en ce sens.

Un exemplaire de la Charte de l'Elu Communal est donné à Monsieur Michel Allain.

De même il lui est demandé de renseigner les informations relatives à la Protection des Données.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire Gilbert Miossec présente les modifications des compositions des commissions communales avec l'intégration des deux nouveaux élus précédemment cités

Mise au vote par Monsieur Gilbert Miossec, ces nouvelles compositions communales sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus décident de désigner Monsieur David Grall comme « Référent à la **Sécurité Routière** » et « **Correspondant Défense** ».

Mise au vote par Monsieur le Maire, les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

#### 4. Cession de parcelle à « **Kermoyec** »

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire à l'Espace Rural et à la Voirie, expose à l'assemblée la situation sur le quartier de « Kermoyec ».

Deux parcelles sont concernées, cadastrées section D N°1640 propriété des Consorts Rannou et D N°1641 propriété de Monsieur de Couessin.

La parcelle N°1640 étant dans la N°1641, cela suppose qu'il faille passer sur la parcelle N° 1641 pour rentrer sur la N° 1640.

Monsieur Martial Cadiou précise qu'un Arrêté d'alignement en date du deux novembre mil neuf cent soixante-dix-huit indique qu'une haie a été plantée à la limite de la propriété D N°1640 et la bande située derrière cette haie est déjà sur le domaine communal.

Afin de régulariser la situation, le géomètre missionné va fermer la parcelle. Il va donc créer un nouveau numéro de parcelle pour cette bande. Il a déjà installé sur site des bornes afin de poser les limites de cette parcelle.

Les Consorts Rannou ont accepté de prendre à leur charge les frais de géomètre.

Il conviendrait donc qu'un acte soit passé afin que la Commune de Plouvorn acquière cette bande à Monsieur de Couessin.

A l'interrogation d'un élu sur l'empiètement possible sur la parcelle cadastrée section D N° 1641, Monsieur Martial Cadiou répond par la négative. Il s'agit juste d'un accès à la propriété précise Monsieur Nicolas Cadiou

Mise au vote par Monsieur le Maire, la décision est adoptée, avec l'abstention de Madame Mariannick Judeau.

#### Cession de parcelle à « **Kerziolou** »

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée la situation sur le quartier de « Keziolou ».

Une partie du chemin communal ainsi que la parcelle cadastrée section B N° 1.336 pour 235 m<sup>2</sup> sont proposées à la vente au prix d'un Euro le mètre carré à Monsieur et Madame Joël et Mireille Le Gall de Kerziolou afin de faciliter la mise aux normes « biosécurité » de l'exploitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité (abstention de Madame Mariannick Judeau) la vente de ces parcelles communales telles que présentées, au prix d'un Euro le mètre carré à Monsieur et Madame Joël et Mireille Le Gall de Kerziolou.

Les frais de géomètre, notaire et autres concernant cette cession, sont à la charge de Monsieur Joël et Mireille Le Gall de Kerziolou.

### **Procédure de dénomination et de numérotation de l'ensemble des voies de la commune**

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire précise que de nouveaux noms de lieux-dits et de noms de rues sont à ajouter à la liste communale.

Il propose une version actualisée, jointe au projet de délibérations adressé aux élus.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident de retenir les noms des voies et des lieux-dits ci-joints ; ainsi que les adresses également présentées dans le tableau joint.

La présente délibération annule et remplace celle portant référence N° 2021-05-13 du lundi dix-sept mai deux mil vingt-et-un

## **5. Finances communales**

### **Admission en non-valeur**

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la sollicitation par le Service de Gestion Comptable de Morlaix, de l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait aux agents du Service de gestion Comptable de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour six Euros sur le budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « *créances admises en non-valeur* » du budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Il informe par ailleurs que le Service de Gestion Comptable de Morlaix a communiqué la liste des « *créances éteintes* ».

Il s'agit de recouvrement de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement, de surendettement ou de rétablissement personnel pour les particuliers ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Elles s'élèvent globalement à cinq cent trente-et-un Euros et se répartissent de manière suivante :

- Budget principal Commune de Plouvorn : trente Euros
- Budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement : cinq cent un Euros.

En application des règles comptables, les créances correspondantes avaient été provisionnées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces créances éteintes, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « *créances éteintes* » du budget principal et du budget annexe concerné.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29, vu l'instruction budgétaire M57, vu le budget communal, vu la demande d'admission en non-valeur et les états de créances éteintes transmis par le Service de Gestion Comptable de Morlaix, considérant qu'il appartient à la commune de statuer sur les recettes dont le recouvrement a été rendu impossible par décision judiciaire, considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatées par le Conseil municipal, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver cette admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentées ci-dessus pour six Euros, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 «

créances admises en non-valeur » du budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – 61400.

Ils décident également d'admettre en créances éteintes à hauteur de cinq cent trente-et-un Euros les créances effacées par décision judiciaire, présentées par le Service de Gestion Comptable de Morlaix, soit :

- Budget principal Commune de Plouvorn : trente Euros
- Budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement : cinq cent un Euros.

Monsieur Philippe Guillerm regrette que la commission des Finances ne se soit pas réunie pour discuter de ce point « le compte-rendu que tu nous a présenté David ne concerne que les membres de la commission des Finances » (sic).

En réponse, Monsieur David Le Scanf déclare que les documents sont déposés sur Blue Com avec accès libre à ces documents pour les élus.

En commission Finances depuis l'année deux mil vingt-trois, vous êtes trois élus de la liste Plouvorn Autrement pour Tous à n'être présent qu'à cinquante pour cent des réunions.

« Nous avons des priorités, tu peux comprendre » déclare Monsieur Philippe Bras. « Oui, bien sûr. Je constate juste » lui répond Monsieur David Le Scanf.

« Lors de la réunion du Conseil Municipal du vingt-deux février deux mil vingt-quatre, tu as déclaré Philippe que « les commissions ne servent à rien » expose Monsieur David Le Scanf.

« Pour l'aspect du recouvrement de créances, je trouve dommage que nous n'en ayons parlé en Commission Enfance et Vie Scolaire » déclare Philippe Guillerm. Les créances datent de plusieurs années, le temps que les procédures de recouvrement et les relances du Service de gestion Comptable se mettent en place. Elles concernent des personnes n'habitant plus la commune. « Au Centre Communal d'Action Social, la demande n'a pas été adressée » déclare Madame Nadia Crenn. « Pouvons-nous refuser l'inscription ? » Demande Madame Ingrid Oehler. « La personne n'habite pas la commune et ne fréquente plus le Centre Aéré, donc ce n'est plus possible. Les impayés ne sont connus qu'une fois toutes les démarches épuisées » lui rétorque Madame Marie-Christine Pichon.

Mise au vote par Monsieur le Maire, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Inscription d'opérations communales au programme financier départemental « Volet 2 du Pacte Finistère 2030 »**

Monsieur David Le Scanf propose d'inscrire les opérations suivantes au programme financier départemental « Volet 2 et Volet 1 du Pacte Finistère 2030 » :

#### Sur le Volet N° 2 :

1. Rénovation thermique d'un bâtiment communal à disposition de l'Ecole Privée Notre Dame de Lambader et situé rue Plan d'Eau

Le budget est estimé à quatre cent dix mille Euros hors taxes. Le projet sera discuté en Commission en temps utile.

2. Démolition du boulodrome et construction d'un Espace associatif situé 1, Place du 19 mars 1962

Le montant est estimé à un million d'Euros hors taxes.

Monsieur Philippe Guillerm a un problème avec le projet de démolition du boulodrome car il n'a jamais été évoqué.

#### Sur le Volet N° 1 :

Chemin doux du lotissement communal de Kerriou, pour un budget bien inférieur

En septembre deux mil vingt-trois est évoqué ce projet dans le compte-rendu de la commission énonce Monsieur Grégory Bodériou, ce qui est contesté par les élus de la liste Plouvorn Autrement pour Tous. Des études sont en cours, notamment thermiques mais également avec des architectes. Une ligne budgétaire est bien inscrite sur le budget primitif deux mil vingt-quatre.

Les demandes de subventions sont un préalable pour la faisabilité du projet. C'est ce qui prime pour décider de la suite à apporter ou non au projet déclarent conjointement Messieurs Grégory Bodériou, Gilbert Miossec et David Le Scanf.

Monsieur Grégory Bodériou déclare que le projet comprend la réalisation d'un boulodrome mais également des vestiaires supplémentaires et des bureaux pour les associations plouvornéennes, d'où la dénomination « Espace Associatif ».

La projection budgétaire est annoncée sur fin deux mil vingt-cinq-deux mil vingt-six.

Monsieur Philippe Bras fait remarquer qu'il faut faire attention car des grosses inquiétudes naissent avec les budgets des régions et des départements dans la période.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de voter distinctement les demandes de subvention.

Le projet d'inscription au volet deux de la rénovation thermique d'un bâtiment communal à disposition de l'Ecole Privée Notre Dame de Lambader est adopté à l'unanimité.

Le projet d'inscription au volet deux du département de la démolition du boulodrome et construction d'un Espace associatif est adopté avec l'abstention de Madame Ingrid Oehler et le vote contre de Monsieur Philippe Guillerm.

Le projet d'inscription au volet un du projet de cheminement doux dans le lotissement communal de Kerriou est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Philippe Guillerm demande à quoi se rapporte la dépense contractée au compte soixante-sept dans le tableau des dépenses de fonctionnement. Monsieur David Le Scanf répond qu'il va regarder et en parler lors de la prochaine commission des Finances.

Monsieur Philippe Bras expose l'utilité de la commission Finances pour en débattre, ce que lui confirme Monsieur David Le Scanf.

## 6. Urbanisme

### Rue Xavier Grall, pose de matériel d'éclairage public

Madame Pascale Moigne présente le projet de pose de matériel d'éclairage public dans la rue Xavier Grall.

Elle précise que, dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) et la commune de Plouvorn afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux concernés.

L'estimation des dépenses se monte à vingt-deux mille deux cent cinquante Euros (22 250,00 €.).

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le vingt octobre deux mil vingt-trois, le financement s'établit comme suit :

- |                          |                             |             |
|--------------------------|-----------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Financement du SDEF :       | 2 250,00 €  |
| <input type="checkbox"/> | Financement de la commune : | 20 000,00 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le projet de réalisation des travaux de pose de matériel d'éclairage public sur la rue Xavier Grall, le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à vingt mille Euros

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Mise au vote par Monsieur le Maire, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Vente des lots deux et trois dans le lotissement Kerriou**

Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée, expose la proposition de l'entreprise Guillerm d'acquérir les lots deux et trois dans le lotissement Kerriou, identifié sur le permis d'aménager pour y accueillir respectivement cinq et trois logements locatifs sociaux.

L'entreprise Guillerm propose la somme de cinq mille Euros par logements, soit en tout quarante mille Euros pour l'acquisition des lots N° 2 et N° 3. Ils sont situés en face du béguinage et rentre dans l'obligation de proposer vingt pour cent de logements sociaux sur ce lotissement

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de retenir cette proposition de l'entreprise Guillerm de quarante mille Euros pour l'acquisition des lots N° 2 et N° 3 (abstention de Madame Mariannick Judeau).

Madame Pascale Moigne précise que seize réservations sont actées sur la première tranche du lotissement, dont sept pour les primo-accédants.

Monsieur Philippe Guillerm demande pourquoi un lot indiqué sur le plan n'est pas viabilisé en même temps que la première tranche. Monsieur Grégory Bodériou lui répond que le lot est desservi par une future voie lors d'une nouvelle tranche de travaux.

### **7. Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures pour l'année deux mil vingt-quatre.**

Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, expose que de nouvelles demandes sont reçues en mairie des communes de Saint-Servais et de Trézilidé, pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques dans lesquelles sont scolarisés quatre plouvornéens sur l'année deux mil vingt-quatre.

La participation pour deux mil vingt-quatre est proposée comme suit :

<b>Ecole</b>	<b>Commune</b>	<b>Elève</b>	<b>Participation</b>	<b>Suggestion</b>
Ecole Diderot et Rue d'Arvor	Landivisiau	7	4 357,89	968,42/enfant
Ecole Simone Veil	Plouéan	3	2 160,00	720/enfant
Ecole ND de la Charité	Saint-Pol de Léon	1	750,00	750/enfant
Ecam	Morlaix	1	712,16	712,16/enfant
I.M.E.	Landerneau	1	780,00	780/enfant
Ecole publique	Saint-Servais	4	1 492,80	373,2/enfant
Ecole publique Henri Matisse	Trézilidé	2	1 440,00	720/enfant
<b>Participation 2024 : 19 élèves</b>			<b>11 692,85</b>	

Mise au vote par Monsieur le Maire, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 8. Intercommunalité

### Rapport aux actionnaires d'Eau du Ponant pour l'année deux mil vingt-trois

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, expose que, conformément à l'Article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur Conseil.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus,
- Pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- De contribuer au contrôle analogue d'Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

Après que les délégués aux assemblées spéciales et générales d'Eau du Ponant, à savoir respectivement Messieurs Nicolas Cadiou et Gilbert Miossec aient quitté la salle, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce rapport présenté aux élus.

La décision est adoptée avec les votes contre de Messieurs Philippe Guillerme et Philippe Bras et l'abstention de Monsieur David Grall.

### Rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année deux mil vingt-trois

Monsieur le Maire Gilbert Miossec informe du rapport à disposition des élus, rapportant les activités de l'intercommunalité pour l'année deux mil vingt-trois.

## 9. Résultat de la consultation lancée pour la construction de la Cantine Municipale

Monsieur Grégory Bodériou expose la consultation lancée le lundi deux septembre deux mil vingt-quatre sur le projet de construction de la cantine municipale, avec remise des offres demandées pour le vendredi vingt-sept septembre deux mil vingt-quatre au plus tard.

Une phase de négociation a suivi, conduisant à la présentation des propositions suivantes sur les quatorze lots.

### CANTINE MUNICIPALE DE PLOUVORN

<i>Lots</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montants en € H.T.</i>
1 Terrassement - V.R.D. - Aménagements extérieurs	Sas Entreprise Chopin de Plouédern	123 220,00
2 Gros-œuvre	Coba de Morlaix	205 026,35
3 Charpente bois	Quéinec - Bois et Tradition de Lampaul-Guimiliau	114 377,47
4 Couverture - Etanchéité	Phelep-Creignou de Plouvorn	110 105,60
5 Menuiseries extérieures	Ets Alain Thomas de Cavan (22)	53 400,00
6 Cloisons - Doublage	Axnova de Plabennec	117 893,44
7 Menuiseries intérieures	Batroise de Brest	28 425,56
8 Plafonds suspendus	Le Gall Plafonds de Brest	23 900,00
9 Carrelage - Faïence - Revêtements de sol	Salaun de Guipavas	44 260,22
10 Peinture - nettoyage	Dexci Peinture de Brest	16 619,48
11 Equipement de cuisine	Cuisine Froid Concept de Brest	212 000,00
12 Chauffage - Ventilation - Plomberie	Le Bohec de Landivisiau	136 428,97
13 Electricité	Ets Benoit Le Bohec de Landivisiau	62 951,09
14 Photovoltaïque	Energie de Cornouaille	36 000,00
<b>Total des lots</b>		<b>1 284 608,18</b>

Les estimations ont été dressées avant l'avant-projet définitif, ce qui explique des écarts avec les montants estimatifs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents de retenir les entreprises telles que présentées sur les quatorze lots.

#### **10. Recensement de la population – année 2025**

Dans le cadre de l'organisation du recensement de la population pour l'année deux mil vingt-cinq, les élus désignent comme coordonnateur d'enquête Monsieur Emmanuel Le Bihan, est désigné Coordonnateur d'enquête.

Les élus créent également six postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de début d'année deux mil vingt-cinq.

Les agents recenseurs seront payés à raison de un Euro brut (1 €. brut) par feuille de logement remplie, un Euro et cinquante centimes brut (1,50 €. brut) par bulletin individuel rempli, un Euro et vingt centimes brut (1,20 €. brut) par questionnaire de l'enquête Famille.

La collectivité versera un forfait de deux cents Euros (200 €.) pour les districts un, deux, trois, quatre et un forfait de trois cents Euros (300 €.) pour les districts cinq, six, sept, huit pour rembourser les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront quarante Euros brut (40 €. brut) pour chaque séance de formation ; et une indemnité de cent Euros brut (100 €. brut) au titre de prime de fin de collecte effectuée selon les modalités fixées et dans les temps impartis.

Les agents recenseurs recevront quarante Euros brut pour chaque séance de formation

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **11. Personnel Communal**

##### **Passage à temps complet d'un poste d'animateur et mise à jour du tableau des emplois**

Compte tenu du développement des activités de la médiathèque de Plouvorn, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L542-1 et suivants du code général de la fonction publique, Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire, propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'animateur culturel multimédia à temps non complet de trente-deux heures par semaine à trente-cinq heures par semaine à compter du vendredi premier novembre deux mil vingt-quatre.

La modification du temps de travail n'excède pas dix pour cent du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants, vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet, vu le tableau des emplois, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la présente proposition ; de modifier ainsi le tableau des emplois comme joint en annexe ; d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **12. Action sociale**

##### **Propositions d'offres promotionnelles de santé aux plouvornéens**

Madame Nadia Crenn, Adjointe au Maire, présente deux sociétés d'assurance, Groupama et Axa, qui proposent d'offrir des complémentaires santé à tarif promotionnel aux habitants de Plouvorn, sans questionnaire de santé ni limite d'âge et, en cas de déménagement, leur réduction reste liée à leur contrat.

Ce concept se développe depuis cinq ans dans de nombreuses communes.

« Vous n'êtes pas sans savoir que le prix des mutuelles est en hausse et difficilement supportable pour les « petits revenus », les retraités, les chômeurs.... » déclare Madame Nadia Crenn

C'est pour cela que la commission action sociale s'est penchée sur le sujet.

Il s'agit là d'une politique de santé publique qui est pour nous primordiale.

La complémentaire santé communale est négociée pour les plouvornéens. Elle a pour avantages :

- Des tarifs avantageux négociés pour les habitants de la commune (entre – cinq et – vingt pour cent), modulables en fonction des besoins
- Des réduction pour les familles
- Une couverture immédiate sans questionnaire de santé – pas de limite d'âge
- Une proximité du service : avec des déplacements directement au domicile des plouvornéens sur rendez-vous et /ou rendez-vous possibles dans leur bureau à Plouvorn
- Un accompagnement de proximité sur les démarches (résiliation, ... )
- Des services innovants : téléconsultation, réseaux de soin, ...

La commission « Action sociale » a souhaité proposer deux assurances que sont Axa Assurances et Groupama Assurances afin de laisser le choix aux habitants entre ces deux offres, de pouvoir comparer et ainsi ne pas faire de favoritisme

Pour la commune :

- Pas d'investissement financier
- Une convention à signer
- Une communication pour informer les habitants : panneau Pocket, Plouvorn Info de novembre, presse locale, panneau lumineux, information aux vœux du maire, au repas du CCAS, réunion publique d'information qui se tiendra le jeudi vingt-et-un novembre à dix-huit heures à l'Espace Culturel du Plan d'Eau.

Monsieur Philippe Guillerm se demande pourquoi un appel à concurrence n'a pas été lancé. Les assurances Groupama comptent beaucoup de plouvornéens actuellement. Les nouvelles offres permettront de réduire les cotisations. Pourquoi une grille de comparaison n'est pas établie ?

Madame Nadia Crenn répond que deux assureurs ont pris contact avec la commune, Axa Assurances et Groupama Assurances. Les membres de la commission Action Sociale n'ont pas souhaité choisir parmi les mutuelles.

Deux mille huit cents communes ont adhéré à cette opération en passant par l'intermédiaire de l'association des Maires de France.

« C'est d'une utilité publique » déclare Monsieur Philippe Bras.

### **13. Motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale**

Réunis en Conseil d'administration les administrateurs de l'Association des Maires et Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunal du Finistère (AMF 29) évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Plouvorn décident d'appeler l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.

Ils s'engagent à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement.

La décision est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Une remise de médailles Communales, Départementales et Régionales pour vingt ans d'activité se tient demain vendredi dix-huit octobre deux mil vingt-quatre pour deux élus, Mesdames Marie-Christine Pichon et Pascale Moigne et deux employés communaux, Messieurs Daniel Garandel et Nicolas Simon.

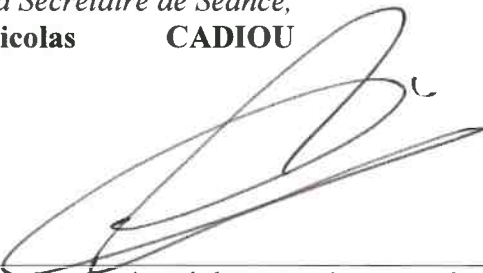
La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi onze décembre deux mil vingt-quatre.

Le vendredi vingt-neuf novembre en fin de journée se tient la mise en lumière des décorations de Noël.

Sur déclaration de Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, le Conseil Municipal est clos à vingt heures quarante six minutes.

Signatures :

*La Secrétaire de Séance,*  
**Nicolas CADIOU**



*Le Maire,*  
**Gilbert MIOSSEC**



*Le présent Procès-verbal est proposé pour approbation aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal*



Effectif légal du conseil municipal :  
VINGT-TROIS

# TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus ancienne élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M	MIOSSEC GILBERT	29/03/1953	2008	647
Premier Adjoint au Maire	M	BODERIOU GREGORY	01/03/1983	2014	647
Deuxième Adjoint au Maire	Mme	PICHON MARIE-CHRISTINE	06/05/1955	2001	647
Troisième Adjoint au Maire	M	CADIOU MARTIAL	12/10/1955	1995	647
Quatrième Adjoint au Maire	Mme	CRENN NADIA	20/01/1969	2008	647
Cinquième Adjoint au Maire	M	LE SCANF DAVID	24/07/1972	2008	647
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	MOIGNE PASCALE	12/05/1972	2020	647
Conseillère Municipale Déléguée	Mme	MARC ANNE-HELENE	22/07/1966	2014	647
Conseillère Municipale	Mme	NENEZ MARIE-FRANCE	10/09/1958	2008	647
Conseillère Municipale	Mme	BOULAIRE VERONIQUE	13/04/1966	2014	647
Conseillère Municipale	Mme	PAGE HELENE	26/12/1968	2014	647
Conseiller Municipal	M	PHILIP STEPHANE	11/08/1976	2014	647
Conseillère Municipale	Mme	JUDEAU MARIANNICK	18/08/1976	2014	647
Conseiller Municipal	M	LERROL NICOLAS	03/05/1977	2014	647
Conseillère Municipale	Mme	LE GALL SANDRA	14/10/1977	2020	647
Conseiller Municipal	M	CADIOU NICOLAS	22/05/1983	2020	647
Conseillère Municipale	Mme	LE GALL GISELE	14/12/1964	2020	647
Conseiller Municipal	M.	ALLAIN Michel	11/12/1962	2020	647
Conseiller Municipal	M	BRAS PHILIPPE	26/04/1961	2014	516
Conseiller Municipal	M	GUILLEM PHILIPPE	10/01/1969	2020	516
Conseiller Municipal	M	GRALL DAVID	05/01/1971	2020	516
Conseillère Municipale	Mme	OEHLER INGRID	11/07/1980	2020	516
Conseillère Municipale	Mme	KERMOAL MORGANE	27/03/1984	2020	516

Cachet de la mairie :

Certifié par GILBERT MIOSSEC, MAIRE DE PLOUVORN  
A PLOUVORN, le JEUDI DIX-SEPT OCOBRE DEUX MI VINGT-QUATRE



Envoyé en préfecture le 21/10/2024  
Reçu en préfecture le 21/10/2024  
Publié le  
ID : 029-212902100-20241017-TABLEAU102024-AU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 21 <i>Présents :</i> 16 <i>Votants :</i> 19* <i>Pour :</i> 19 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<b><u>Etaient présents :</u></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Nicolas CADIOU
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 01	<b><u>*Absents excusés :</u></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE

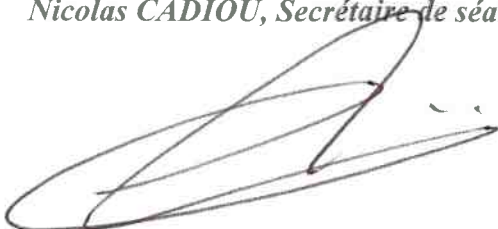
**Objet :** Nomination du secrétaire de séance

*Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de nommer Monsieur Nicolas Cadiou pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

Nicolas CADIOU, Secrétaire de séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 21 <i>Présents :</i> 16 <i>Votants :</i> 19* <i>Pour :</i> 18 <i>Abstention :</i> 1, P. Guillerm <i>Contre :</i> *Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nèze à G. Bodériou	<b><i>Etaient présents :</i></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas  <b><i>Secrétaire de Séance :</i></b> Nicolas CADIOU  <b><i>*Absents excusés :</i></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 02	

**Objet :** Procès-verbal de la séance du lundi vingt-deux juillet deux mil vingt-quatre

*Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi vingt-deux juillet deux mil vingt-quatre.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024</p> <p><b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 18</p> <p><i>Votants :</i> 21*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2024 10 03</p>	<p>Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE</p>
--	--

**Objet : Modification de la composition des commissions communales**

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

DECIDENT de modifier la composition des membres des commissions communales « *Bâtiments Communaux – Communication Interne – Personnel Communal* », Commission « *Communication* », Commission « *Action Culturelle-Vie Associative* », Commission « *Finances* » comme suit :

<b>BATIMENTS COMMUNAUX - ESPACES PUBLICS - COMMUNICATION INTERNE - P. COMMUNAL</b>		
<b>Délégué : Grégory BODERIOU (Arrêté N° 2020-113 du 26.05.2020)</b>		
MOIGNE Pascale	LERROL Nicolas	OEHLER Ingrid
CADIOU Nicolas	LE GALL Gisèle	

<b>COMMUNICATION</b>		
<b>Délégué : David LE SCANF (Arrêté N° 2023-83 du 6.04.2023)</b>		
BOULAIRE Véronique	JUDEAU Mariannick	KERMOAL Morgane
LE GALL Gisèle	LE GALL Sandra	

<b>ACTION CULTURELLE - VIE ASSOCIATIVE</b>			
<b>Délégué : Anne-Hélène MARC (Arrêté N° 2024-237 du 24.09.2024)</b>			
MOIGNE Pascale	BOULAIRE Véronique	PHILIP Stéphane	LERROL Nicolas
GUILLERM Philippe	KERMOAL Morgane	ALLAIN Michel	NENEZ Marie-France

<b>FINANCES COMMUNALES</b>			
<b>Délégué : David LE SCANF (Arrêté N° 2020-119 du 26.05.2020)</b>			
MIOSSEC Gilbert	CADIOU Martial	PAGE Hélène	MARC Anne-Hélène
BODERIOU Grégory	PICHON Marie-Christine	MOIGNE Pascale	CRENN Nadia
LE Gall sandra	LERROL Nicolas	BRAS Philippe	GUILLERM Philippe
KERMOAL Morgane			

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des responsables concernés et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre

*Nicolas Cadiou, Secrétaire de Séance*

*Gilbert Miossec, Maire de Plouvorn*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	
<b>Membres :</b>	<i><u>Etaient présents :</u></i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 18	
<i>Votants :</i> 21*	
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i>	<i><u>Secrétaire de Séance :</u></i> Nicolas CADIOU
<i>Contre :</i>	<i>*<u>Absents excusés :</u></i> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<i>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</i>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 04	

**Objet :      Référent Sécurité Routière**

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents*

DÉCIDENT de désigner Monsieur David GRALL comme Référent à la Sécurité Routière.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des services de la Coordination de la Sécurité Routière et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	
<b>Membres :</b>	<i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas  <i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU  <i>*Absents excusés :</i> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 18	
<i>Votants :</i> 21*	
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i>	
<i>Contre :</i>	
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 05	

**Objet :** Correspondant défense du Finistère

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

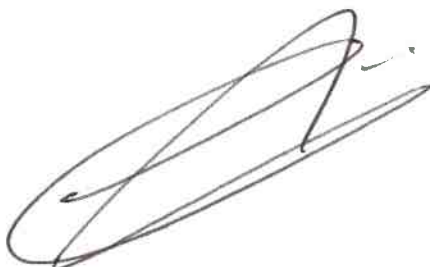
DÉCIDENT de désigner Monsieur David GRALL comme Correspondant à la Défense Nationale

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des services de la Défense Nationale et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de séance*

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 18 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 20 <i>Abstention :</i> 1, M. Judeau <i>Contre :</i> *Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou	<b><i>Etaient présents :</i></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas  <b><i>Secrétaire de Séance :</i></b> Nicolas CADIOU  <b><i>*Absents excusés :</i></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 06	

### **Objet :** Cession de parcelle à Kermoyec

*Monsieur Martial Cadiou, adjoint au Maire en charge de l'Espace Rural*

EXPOSE à l'assemblée la situation sur le quartier de « Kermoyec ».

Deux parcelles sont concernées, cadastrées section D N°1640 propriété des Consorts Rannou et D N°1641 propriété de Monsieur de Couessin ;

La parcelle N°1640 étant dans la N°1641, cela suppose qu'il faut passer sur la parcelle N° 1641 pour rentrer sur la N° 1640.

PRECISE qu'un Arrêté d'alignement en date du deux novembre mil neuf cent soixante-dix-huit indique qu'une haie a été plantée à la limite de la propriété D N°1640 et la bande située derrière cette haie est déjà sur le domaine communal.

Afin de régulariser la situation, le géomètre va fermer la parcelle. Il va donc créer un nouveau numéro de parcelle pour cette bande. Il a déjà installé sur site des bornes afin de poser les limites de cette parcelle.

PRECISE que les Consorts Rannou ont accepté de prendre à leur charge les frais de géomètre.

Il conviendrait donc qu'un acte soit passé afin que la Commune de Plouvorn acquière cette bande à Monsieur de Couessin, à titre gracieux.

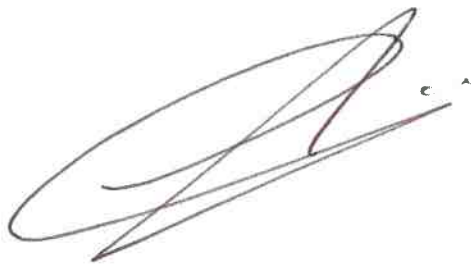
*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

ACCEPTENT cette proposition d'acquisition de cette bande de terrain précité, à titre gracieux.

ACEPPTENT que les frais de notaire soient supportés par la commune de Plouvorn.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 18 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 20 <i>Abstention :</i> 1, M. Judeau <i>Contre :</i> *Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou	<b><i>Etaient présents :</i></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas  <b><i>Secrétaire de Séance :</i></b> Nicolas CADIOU  <b><i>*Absents excusés :</i></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 07	

### **Objet : Cession de parcelle communale à Kerziolou**

*Monsieur Martial Cadiou, adjoint au Maire en charge de l'Espace Rural*

EXPOSE à l'assemblée la situation sur le quartier de « Keziolou ».

Une partie du chemin communal ainsi que la parcelle cadastrée section B N° 1.336 pour 235 m<sup>2</sup> sont proposées à la vente au prix d'un Euro le mètre carré à Monsieur et Madame Joël Le Gall de Kerziolou afin de faciliter la mise aux normes « biosécurité » de l'exploitation.


*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

ACCEPTENT la vente de ces parcelles communales telles que présentées, au prix d'un Euro le m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Joël et Mireille Le Gall de Kerziolou.

Les frais de géomètre, notaire et autres concernant cette cession, sont à la charge de Monsieur Joël et Mireille Le Gall de Kerziolou.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024</p> <p><b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 18</p> <p><i>Votants :</i> 21*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nénez à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2024 10 08</p>	<p>Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE</p>
--	--

**Objet :** Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et les budgets annexes.

*Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

INFORME l'assemblée de la sollicitation par le Service de Gestion Comptable de Morlaix, de l'**admission en non-valeur** des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait aux agents du Service de gestion Comptable de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement pour six Euros sur le budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement - 61400.

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentées ci-dessus, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – 61400.

INFORME par ailleurs que le Service de Gestion Comptable de Morlaix a communiqué la liste des « créances éteintes ».

Il s'agit de recouvrement de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement, de surendettement ou de rétablissement personnel pour les particuliers ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Elles s'élèvent globalement à cinq cent trente-et-un Euros et se répartissent de manière suivante :

- Budget principal Commune de Plouvorn – 61000 : trente Euros
- Budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – 61400 : cinq cent un Euros.

En application des règles comptables, les créances correspondantes avaient été provisionnées.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ces créances éteintes, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6542 « *créances éteintes* » du budget principal et du budget annexe concerné.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,  
Vu l'instruction budgétaire M57,*

*Vu le budget communal,*

*Vu la demande d'admission en non-valeur et les états de créances éteintes transmis par le Service de Gestion Comptable de Morlaix,*

*Considérant qu'il appartient à la commune de statuer sur les recettes dont le recouvrement a été rendu impossible par décision judiciaire,*

*Considérant que toute créance impossible devient une charge pour la collectivité et doit, par conséquent, être constatées par le Conseil municipal.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT d'approuver cette admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentées ci-dessus pour six Euros, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « *créances admises en non-valeur* » du budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – 61400.

DECIDENT d'admettre en créances éteintes à hauteur de cinq cent trente-et-un Euros les créances effacées par décision judiciaire, présentées par le Service de Gestion Comptable de Morlaix, soit :

- Budget principal Commune de Plouvorn – 61000 : trente Euros
- Budget annexe ALSH – Accueil de Loisirs Sans Hébergement – 61400 : cinq cent un Euros.

INDIQUENT que les dépenses correspondantes seront imputées compte 6542 « *Créances éteintes* ».

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*

*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 18 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<b><u>Etaient présents :</u></b>  MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nénez à G. Bodériou</small>	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Nicolas CADIOU
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 09	<b><u>Absents excusés :</u></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE

### **Objet : Inscription au programme financier départemental « Pacte Finistère 2030 »**

*Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

EXPOSE la proposition d'inscrire les opérations suivantes au programme financier départemental du Pacte Finistère 2030 » :

**Sur le Volet N° 2 :**

Priorité N° 1 : Rénovation thermique d'un bâtiment communal à disposition de la petite enfance et situé rue Plan d'Eau

**Sur le Volet N° 1 :**

Chemin doux du lotissement communal de Kerriou

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de retenir ces deux opérations communales telles que présentées sur le programme financier départemental « Volet 1 et Volet 2 du Pacte Finistère 2030 »

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	
<b>Membres :</b>	<i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 18	
<i>Votants :</i> 21*	
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU
<i>Contre :</i>	<i>*Absents excusés :</i> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 10	

### **Objet :** Rue Xavier Grall, pose de matériel d'éclairage public

*Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée à l'Urbanisme*

PRESENTE le projet suivant : pose de matériel d'éclairage public dans la rue Xavier Grall.

PRECISE que, dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (SDEF) et la commune de Plouvorn afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux concernés.

L'estimation des dépenses se monte à vingt-deux mille deux cent cinquante Euros (22 250,00 €.).

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le vingt octobre deux mil vingt-trois, le financement s'établit comme suit :

- |                          |                             |             |
|--------------------------|-----------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Financement du SDEF :       | 2 250,00 €  |
| <input type="checkbox"/> | Financement de la commune : | 20 000,00 € |

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

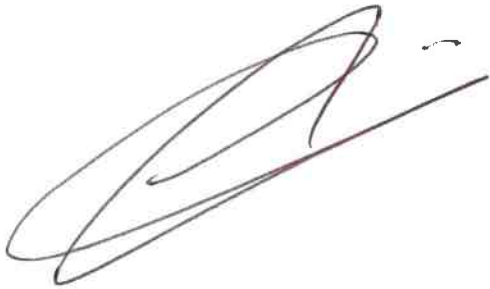
ACCEPTENT le projet de réalisation des travaux de pose de matériel d'éclairage public sur la rue Xavier Grall

ACCEPTENT le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à vingt mille Euros

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 18 <i>Votants :</i> 21* <i>Pour :</i> 20 <i>Abstention :</i> 1, M. Judeau <i>Contre :</i> <small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	<b><u>Etaient présents :</u></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas  <b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Nicolas CADIOU  <b><u>*Absents excusés :</u></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 11	

### **Objet : vente des lots N° 2 et N° 3 dans le lotissement Kerriou**

*Monsieur Gilbert Miossec, Maire*

EXPOSE la proposition de l'entreprise Guillerm d'acquérir les lots N° 2 et N° 3 dans le lotissement Kerriou, identifié sur le permis d'aménager pour y accueillir respectivement cinq et trois logements locatifs sociaux.

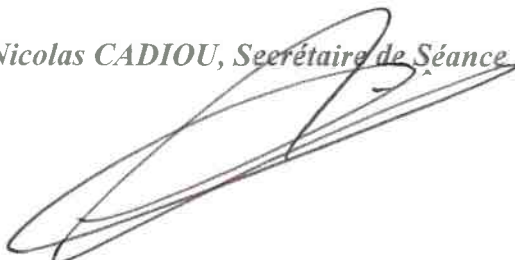
PRECISE que l'entreprise Guillerm propose la somme de cinq mille Euros par logements, soit quarante mille Euros pour l'acquisition des lots N° 2 et N° 3.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de retenir cette proposition de l'entreprise Guillerm de quarante mille Euros pour l'acquisition des lots N° 2 et N° 3

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	
<b>Membres :</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<i>En exercice :</i> 23	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<i>Présents :</i> 18	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Nicolas CADIOU
<i>Votants :</i> 21*	<b><u>Absents excusés :</u></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i>	
<i>Contre :</i>	
<i>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nénez à G. Bodériou</i>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 12	

**Objet : Procédure de dénomination et de numérotation de l'ensemble des voies de la commune**

*Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire*

EXPOSE que la présente délibération annule et remplace celle portant référence N° 2021-05-13 du lundi dix-sept mai deux mil vingt-et-un

PRECISE en effet que de nouveaux noms de lieux-dits et de noms de rues sont à ajouter à la liste

PROPOSE la version actualisée, jointe à la présente délibération.

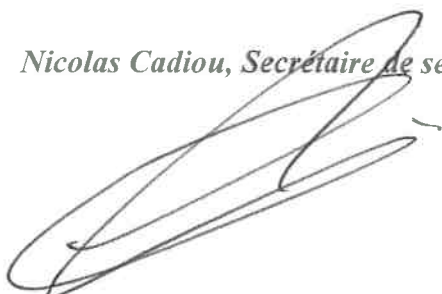
*Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

DECIDENT de retenir les noms des voies et des lieux-dits ci-joints ; ainsi que les adresses également présentées dans le tableau joint

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas Cadiou, Secrétaire de séance*

*Gilbert Miossec, Maire de Plouvorn*



<b>Voies - lieu-dits</b>	
1	Allée de Pont Pol
2	An Ty Coz
3	Ar Gouent
4	Ar Maner
5	Ar Venimet
6	Ar Veureuri
7	Berchec
8	Bourgaden
9	Calarnou
10	Chapalendy
11	Chemin de Trievin Vihan
12	Cité du Guéven
13	Cité Kerriou
14	Cité Pors Nevez
15	Coat Ar Goff
16	Coat Crenn
17	Coat Du
18	Coatilec
19	Cosquer Vihan
20	Cosquer Vras
21	Cosroudour
22	Creac'H Anter Hent
23	Creac'H Gourles
24	Creac'H Loum
25	Croas Ar Born
26	Croas Quilliguien
27	Croaz Kervavel
28	Croaz Tremeal
29	Cumulnadet
30	Dalarveur
31	Favennou
32	Feunteun Veur
33	Gorrequear
34	Grannec
35	Groumana Vraz
36	Gueled Kear
37	Guenfroul
38	Guernemiry
39	Guervenguy
40	Hanter Ar Valy
41	Impasse Bellevue
42	Impasse de Keranroux
43	Impasse de Kerhoant

44	Impasse de Kerhuel
45	Impasse de la Gare
46	Impasse de Lanorgant
47	Impasse de Penvern
48	Impasse des Amandiers
49	Impasse des Marronniers
50	Impasse des Rouges Gorges
51	Impasse du Château d'Eau
52	Impasse du Général De Gaulle
53	Impasse Saint Roch
54	Impasse Théodore Botrel
55	Ker-Anne
56	Kerallan
57	Kerannou
58	Keraoden
59	Kerarbellec
60	Kerassel
61	Keravel
62	Kerdescouëz
63	Kerdrébez
64	Kerdrein
65	Kerellec
66	Keréozen
67	Kéréver
68	Kergadiou
69	Kergonan
70	Kergoulouarn
71	Kergravan
72	Kergrenn
73	Kergudon
74	Kerguédal
75	Kerhoant
76	Kerhuel
77	Kerhuella
78	Keriérot
79	Kerillot
80	Kerivoas
81	Kerjénétal
82	Kerjo Lanforchet
83	Kerlaoudet
84	Kerlidou
85	Kerlouis
86	Kermengouez
87	Kermerret

88	Kermoyec
89	Kernonen
90	Keroignant
91	Kerouhal
92	Keroumen
93	Kerscao
94	Kerscao Bihan
95	Kerscao Vras
96	Kerudot
97	Keruzoret
98	Kervenec Ar Gwen
99	Kervenec Ar Vilin
100	Kervernarc'Hant
101	Kervidonéz
102	Kerziolou
103	La Boisserie
104	Lan An Toquer
105	Lanforchet
106	Lannarin
107	Lanorgant
108	Le Restou
109	Le Vezec
110	Lesvenan
111	Locquevry
112	Loterval
113	Menescop
114	Mescouez
115	Mesmeur
116	Mespoul Bihan
117	Mespoul Braz
118	Mez Bian
119	Mezallap
120	Mezargroaz
121	Mezarven
122	Mezascour
123	Mezgouasket
124	Mezlidec
125	Mézouhal
126	Milin An Toul
127	Moulin de Keroignant
128	Moulin de Rusquec
129	Moulin Neuf
130	Odé Ar Gouled
131	Pen an Dour

132	Pen Ar C'Hoas
133	Pen Ar Gouer
134	Pen Ar Prat
135	Pen ar Valy
136	Place de l'Eglise
137	Place du 18 juin
138	Place du 19 mars 1962
139	Place Penvern
140	Pleg Ar Parc
141	Pont Ar C'Hant
142	Pont Paul
143	Pors Ar Creac'H
144	Porsmeur
145	Poul An Halleguen
146	Poul Bioc'h
147	Poul C'Hoas
148	Poulloupry
149	Poulran
150	Prat Ar Land
151	Prat Crichou
152	Quélenec
153	Quillien
154	Quillien Bras
155	Quilliguien
156	Quillivant
157	Quivigerez
158	Résidence des Prairies
159	Rosmeur
160	Route de Kermat
161	Route de Lambader
162	Route de Morlaix
163	Route de Saint Pol de Léon
164	Route de Trievin
165	Route de Ty Bras Kergenetal
166	Route de Ty Nevez
167	Rue Capitaine Louis de Menou
168	Rue Coat Bihan
169	Rue d'Argoat
170	Rue d'Armor
171	Rue de Bel Air
172	Rue de Bellevue
173	Rue de Bréhat
174	Rue de Croas Hir
175	Rue de la Garenne

176	Rue de l'île aux Moines
177	Rue de l'île Callot
178	Rue de l'île de Batz
179	Rue de l'île de Groix
180	Rue de l'île d'Houat
181	Rue de l'île de Sein
182	Rue de l'île de Sieck
183	Rue de l'île Louët
184	Rue de Messinou
185	Rue de Molène
186	Rue d'Ouessant
187	Rue de Pen Ar Valy
188	Rue de Penvern
189	Rue de Troerin
190	Rue des Ajoncs d'Or
191	Rue des Alouettes
192	Rue des Bruyères
193	Rue des Camélias
194	Rue des Cerisiers
195	Rue des Châtaigniers
196	Rue des Chênes Verts
197	Rue des Figuiers
198	Rue des Glénans
199	Rue des Lichens
200	Rue des Lilas
201	Rue des Mésanges
202	Rue des Moineaux
203	Rue des Noisetiers
204	Rue des Oliviers
205	Rue des Pinsons
206	Rue des Pommiers
207	Rue des Roseaux
208	Rue des Rosiers
209	Rue des Tailleurs
210	Rue du Château d'Eau
211	Rue du Chemin Vert
212	Rue du Couvent
213	Rue du Général De Gaulle
214	Rue du Guéven
215	Rue du Moulin de Lanorgant
216	Rue du Plan d'Eau
217	Rue du Stade
218	Rue du Vieux Manoir
219	Rue Général de Réals

220	Rue Henri Queffelec
221	Rue Lambader
222	Rue Per-Jakes Hélias
223	Rue Saint Joseph
224	Rue Traverse
225	Rue Xavier Grall
226	Rugéré
227	Rusquec
228	Rusquec Bihan
229	Rusquec Bras
230	San Even
231	Toul Jaouen
232	Toul Robin
233	Tromeur
234	Traon Stang
235	Traonlen
236	Tregonnec
237	Tréméal
238	Troérin
239	Trouzoulen
240	Ty Fourn
241	Ty Nevez Kergenetal
242	Venelle des Pruniers
243	Venelle du Park
244	Venelle du Patronage
245	ZA de Kerabellec
246	ZAC de Trievin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024</p> <p><b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 18</p> <p><i>Votants :</i> 21*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2024 10 13</p>	<p>Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE</p>
--	--

**Objet :** Participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures pour l'année deux mil vingt-quatre.

*Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire,*

PROPOSE à l'assemblée le montant forfaitaire à voter auprès des écoles extérieures.

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

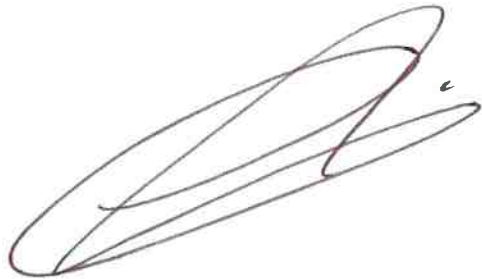
DECIDENT de verser les montants suivants au titre de participation aux frais de fonctionnement des écoles extérieures pour l'année deux mil vingt-quatre

Ecole	Commune	Elève	Participation	Suggestion
Ecole Diderot et Rue d'Arvor	Landivisiau	7	4 357,89	968,42/enfant
Ecole Simone Veil	Plouénan	3	2 160,00	720/enfant
Ecole ND de la Charité	Saint-Pol de Léon	1	750,00	750/enfant
Ecam	Morlaix	1	712,16	712,16/enfant
I.M.E.	Landerneau	1	780,00	780/enfant
Ecole publique	Saint-Servais	4	1 492,80	562,05/enfant
Ecole publique Henri Matisse	Trézilidé	2	1 440,00	720/enfant
<b>Participation 2024 : 19 élèves</b>			<b>11 692,85</b>	

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier ces montants votés auprès des demandeurs.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<i>En exercice :</i> 23	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<i>Présents :</i> 16	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Nicolas CADIOU
<i>Votants :</i> 19*	<b><u>*Absents excusés :</u></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<i>Pour :</i> 16	Gilbert Miossec et Nicolas Cadiou, délégués à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale d'Eau du Ponant, quittent la salle avant le vote
<i>Abstention :</i> 1, I. Oehler	
<i>Contre :</i> 2, P. Bras et P. Guillerm	
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 14	

### **Objet : Rapport aux actionnaires d'Eau du Ponant pour l'année deux mil vingt-trois**

*Monsieur Gilbert Miossec, Maire*

EXPOSE que, conformément à l'Article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale des collectivités actionnaires présentent un rapport écrit devant leur organe délibérant.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

PRECISE que ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale et de ses élus,
- de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat pour les représentants nommés au sein du Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale,
- de contribuer au contrôle analogue de la Société Publique de l'Eau du Ponant tel que défini par le Code de la commande publique et le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

*Gilbert Miossec et Nicolas Cadiou, respectivement délégué à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale d'Eau du Ponant, quittent la salle avant le vote  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

PRENNENT Acte de ce Rapport aux actionnaires d'Eau du Ponant pour l'année deux mil vingt-deux.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*

*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024</p> <p><b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 18</p> <p><i>Votants :</i> 21*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nénez à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2024 10 15</p>	<p>Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE</p>
--	--

### **Objet : Résultat de la consultation sur la Cantine municipale**

*Monsieur Grégory Bodériou, Adjoint au Maire*

EXPOSE la consultation lancée le lundi deux septembre deux mil vingt-quatre sur le projet de construction de la cantine municipale, avec remise des offres demandée pour le vendredi vingt-sept septembre deux mil vingt-quatre au plus tard.

Une phase de négociation a suivi, conduisant à la présentation des propositions suivantes sur les quatorze lots.

### CANTINE MUNICIPALE DE PLOUVORN

Lots	Entreprises	Montants en €.H.T.
1 Terrassement - V.R.D. - Aménagements extérieurs	Sas Entreprise Chopin de Plouédern	123 220,00
2 Gros-œuvre	Coba de Morlaix	205 026,35
3 Charpente bois	Quéinec - Bois et Tradition de Lampaul-Guimiliau	114 377,47
4 Couverture - Etanchéité	Phelep-Creignou de Plouvorn	110 105,60
5 Menuiseries extérieures	Ets Alain Thomas de Cavan (22	53 400,00
6 Cloisons - Doublage	Axnova de Plabennec	117 893,44
7 Menuiseries intérieures	Batiroise de Brest	28 425,56
8 Plafonds suspendus	Le Gall Plafonds de Brest	23 900,00
9 Carrelage - Faïence - Revêtements de sol	Salaun de Guipavas	44 260,22
10 Peinture - nettoyage	Dexci Peinture de Brest	16 619,48
11 Equipement de cuisine	Cuisine Froid Concept de Brest	212 000,00
12 Chauffage - Ventilation - Plomberie	Le Bohec de Landivisiau	136 428,97
13 Electricité	Ets Benoît Le Bohec de Landivisiau	62 951,09
14 Photovoltaïque	Energie de Cornouaille	36 000,00
<b>Total des lots</b>		<b>1 284 608,18</b>

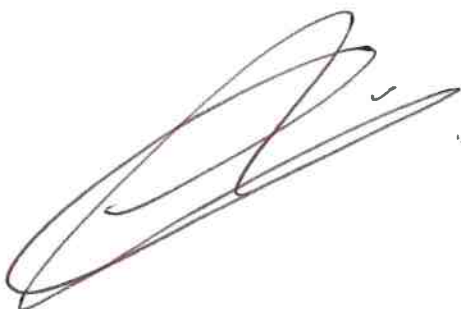
*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de retenir les entreprises telles que présentées sur les quatorze lots.

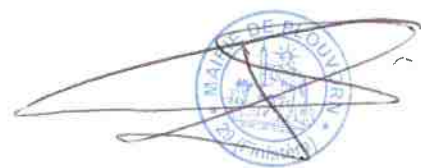
CHARGENT Monsieur le Maire de notifier aux entreprises retenues.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	
<b>Membres :</b>	<i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 18	
<i>Votants :</i> 21*	
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU
<i>Contre :</i>	<i>*Absents excusés :</i> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 16	

### **Objet :** Recensement de la population – année 2025

*Les membres de l'assemblée délibérante,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,*

*Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,*

*Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,*

*Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement deux mil vingt-cinq,*

*Après en avoir délibéré,*

DECIDENT la création de six postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de début d'année deux mil vingt-cinq.

Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- un Euro brut (1 €. brut) par feuille de logement remplie,
- un Euro et cinquante centimes brut (1,50 €. brut) par bulletin individuel rempli,
- un Euro et vingt centimes brut (1,20 €. brut) par questionnaire de l'enquête Famille.

La collectivité versera un forfait de deux cents Euros (200 €.) pour les districts un, deux, trois, quatre et un forfait de trois cents Euros (300 €.) pour les districts cinq, six, sept, huit pour rembourser les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront quarante Euros brut (40 €. brut) pour chaque séance de formation ; et une indemnité de cent Euros brut (100 €. brut) au titre de prime de fin de collecte effectuée selon les modalités fixées et dans les temps impartis.

DECIDENT de désigner comme coordonnateur d'enquête Monsieur Emmanuel Le Bihan, Directeur Général des Services à la Mairie de Plouvorn.

Il lui sera versé la somme de trois cents Euros couvrant la mise en place de l'organisation du recensement, les formations de coordonnateur communal suivies, les relations avec les services de l'Insee, la logistique, de la campagne locale de communication, la formation de l'équipe communale, l'encadrement et le suivi régulier des agents recenseurs des déplacements inhérents à sa fonction de coordonnateur communal.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas Cadiou, secrétaire de séance*



*Gilbert Miossec, de Plouvorn*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024</p> <p><b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 18</p> <p><i>Votants :</i> 21*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2024 10 17</p>	<p>Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE</p>
--	--

### **Objet : passage à temps complet d'un poste d'animateur et mise à jour du tableau des emplois**

Monsieur Grégory BODERIOU, 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée :

Compte tenu du développement des activités de la médiathèque de Plouvorn, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Monsieur Grégory BODERIOU propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'animateur culturel multimédia à temps non complet de trente-deux heures par semaine à trente-cinq heures par semaine à compter du vendredi premier novembre deux mil vingt-quatre.

La modification du temps de travail n'excède pas dix pour cent du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-1 et suivants,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition présentée par Monsieur Grégory BODERIOU, 1<sup>er</sup> Adjoint ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois comme joint en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nicolas Cadiou, Secrétaire de Séance

Gilbert Miossec, Maire




**Annexe à la délibération N° 2024 10 18 :**  
**Mise à jour du tableau des emplois au vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024**

<i>Libellé Emploi</i>	<i>Grade minimum</i>	<i>Grade maximum</i>	<i>Nouvel effectif</i>	<i>Emploi pourvu</i>	<i>Durée de travail</i>
<b>Direction générale : 1 poste pourvu</b>					
Directeur des Services	Attaché territorial	Attaché territorial hors-classe	1	1	Temps complet
<b>Service administratif : 4 pourvus</b>					
Responsable du Service Administratif	Rédacteur Territorial	Attaché territorial	1	1	Temps complet
Secrétaire - comptable	Adjoint administratif	Rédacteur - principal 1ère classe	1	1	Temps complet
Secrétaires	Adjoint administratif	Rédacteur - principal 1ère classe	2	2	Temps complet
<b>Service technique : 9 postes pourvus et 2 postes vacants</b>					
Responsable du Service Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps complet
Responsable des espaces verts	Adjoint Technique principal de 2 <sup>nd</sup> e classe	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	Temps complet
Agent polyvalent au service technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
Agents chargés de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	4	3	Temps complet
Agents chargés des V.R.D.	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
Agents chargés des bâtiments	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	3	3	Temps complet
<b>Service animation : 6 pourvus</b>					
Responsable du Service Animation	Animateur territorial	Animateur principal de 1ère classe	1	1	Temps complet
Animateurs	Adjoint d'animation	Animateur ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	4	3 Temps Complet 1 Temps non complet
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur activités physiques et sportives	Educateur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	Temps compset

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	
<b>Membres :</b>	<i>Étaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 18	
<i>Votants :</i> 21*	
<i>Pour :</i> 21	
<i>Abstention :</i>	
<i>Contre :</i>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	<i>*Absents excusés :</i> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 18	

### Objet : Motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale

Monsieur le Maire

INFORME que les administrateurs de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) se sont réunis en Conseil d'administration ; et évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.

L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.

Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Plouvorn*

DECIDENT d'appeler l'État à rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.

S'ENGAGENT à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas Cadiou, Secrétaire de Séance*

*Gilbert Miossec, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Vendredi 11 octobre 2024 <b>Date de publication :</b> Mardi 22 octobre 2024	Le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b>	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<b>En exercice :</b> 23	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, JUDEAU Mariannick, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas
<b>Présents :</b> 18	<b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Nicolas CADIOU
<b>Votants :</b> 21*	<b><u>*Absents excusés :</u></b> Morgane KERMOAL, Véronique BOULAIRE (Pouvoir donné à David LE SCANF), Stéphane PHILIP (Pouvoir à Gilbert MIOSSEC), Marie-France NENEZ (Pouvoir donné à Grégory BODERIOU), Hélène PAGE
<b>Pour :</b> 19	
<b>Abstention :</b> 1, Ingrid Oehler	
<b>Contre :</b> 1, P. Guillerm	
<small>*Pouvoir de V. Boulaire à D. Le Scanf de S. Philip à G. Miossec de M.F. Nenez à G. Bodériou</small>	
<b>Délibération N° :</b> 2024 10 19	

### **Objet : Inscription au programme financier départemental « Pacte Finistère 2030 »**

*Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

EXPOSE la proposition d'inscrire les opérations suivantes au programme financier départemental du Pacte Finistère 2030 » :

#### **Sur le Volet N° 2 :**

Priorité N° 2 : Démolition du boudrome et construction d'un Espace associatif situé 1, Place du 19 mars 1962

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de retenir cette opération communale telle que présentée sur le programme financier départemental « Volet 2 – Priorité N° 2 du Pacte Finistère 2030 »

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi dix-sept octobre deux mil vingt-quatre.

*Nicolas CADIOU, Secrétaire de Séance*

*Gilbert MIOSSEC, Maire*

